



Relevé de décisions de la réunion Du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale CROPSAV - Santé Animale Castelnaudary le 14 juin 2023 de 9h30 à 11h45

Participants : cf liste des participants en ligne sur le site internet DRAAF

ORDRE DU JOUR:

- > Influenza aviaire : situation sanitaire
- > Influenza aviaire : vaccination en élevage
- Maillage vétérinaire : point d'étape sur la feuille de route nationale
- Maillage vétérinaire : témoignage sur les mesures mises en place en Aveyron
- Points divers : point d'étape sur la lutte contre la BVD, présentation du dépistage généralisé de la besnoitiose bovine en Occitanie, information sur le plan régional santé environnement (PRSE 4)

Les présentations faites en séance sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie :

https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/reunion-du-cropsav-occitanie-mercredi-14-juin-2023-presentations-et-comptes-a8194.html

Sujet	Compte-rendu
Propos introductifs	Le CROPSAV s'ouvre sur la session « santé animale » : le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Florent Guhl, accueille les participants et ouvre la réunion.
	Les personnes en tribune se présentent, Catherine Pavé, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et cheffe du service régional de l'alimentation (SRAL), Marie-Thérèse Lacourt représentant le président de la chambre régionale d'agriculture, Gérard Majoral, président de FREDON Occitanie, Organisme à Vocation Sanitaire du domaine végétal, Christian Deque, président de la FRGDS Occitanie, Organisme à Vocation Sanitaire du domaine Ferré-Fayache, présidente du GTV Occitanie, Organisation vétérinaire à vocation technique.
Influenza aviaire : situation sanitaire	Bérengère Revollal du SRAL présente la situation vis-à-vis des épizooties d'influenza aviaire: après un rappel sur la maladie, les caractéristiques des épizooties d'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène) depuis août 2022 sont exposées. Elle explique les mesures de gestion mises en place dans le cadre de l'épisode sévissant depuis début mai 2023 dans le Sud-Ouest et particulièrement dans le Gers. Elle présente un bilan simplifié des indemnisations réalisées et conclue sur le plan d'action et les perspectives de gestion de la maladie à venir, en particulier la vaccination. (Voir la présentation sur le site de la DRAAF)

Influenza aviaire : vaccination en élevage

Jean Luc Guérin, enseignant chercheur à l'ENVT, propose un éclairage plus scientifique sur l'évolution de la situation sanitaire vis-à-vis de l'influenza aviaire et sur la stratégie vaccinale. La lutte contre l'IAHP s'était jusqu'à présent concentrée sur les mesures de biosécurité, qui ne suffisent plus aujourd'hui à assurer la protection de la filière avicole : un travail est réalisé pour faire changer les doctrines nationales et internationales sur le sujet. Il expose l'évolution génétique du virus, aboutissant aujourd'hui à un virus relativement stable qui évitera de réactualiser tous les ans le vaccin. Il existe des exemples de franchissement de la barrière de l'espèce pour ce virus avec la contamination de mammifères, essentiellement les carnivores prédateurs. C'est un phénomène à surveiller au regard du risque potentiel pour la santé humaine. L'avifaune sauvage, si elle a un rôle net dans l'introduction de la maladie sur un territoire, n'a cependant qu'un rôle très marginal dans la diffusion de la contamination : les études réalisées par l'ENVT démontrent que l'emplacement et la densité d'élevages sont un facteur de risque bien plus prépondérant. Les mécanismes de transmission de la maladie sont différents selon les espèces d'oiseaux considérées, rendant la surveillance difficile à réaliser. Pour un palmipède, plusieurs jours peuvent s'écouler entre le moment d'excrétion du virus et le décès de l'animal, contre quelques heures pour un galliforme. Les palmipèdes ont un rôle d'amplificateur et représentent un risque de contamination plus élevé : palmipèdes et galliformes font l'objet de mesures de gestion différentes à cause de cela. En particulier, le projet de plan de vaccination est ciblé sur les palmipèdes. La mise en place de la vaccination induit en parallèle un renforcement de la surveillance du territoire et un niveau de suivi élevé sur les animaux vaccinés. L'objectif de la vaccination sera de protéger animaux et filière, mais aussi de limiter le risque de mutation vers l'homme. Deux solutions vaccinales ont été testées et les résultats des phases d'expérimentation sont disponibles en ligne. La baisse d'excrétion du virus est avérée pour les lots testés. La stratégie de vaccination sera déployée en automne, et les détails de son application et de la surveillance mise en place seront publiés pendant l'été. Ce n'est pas la seule solution à envisager, mais il faut la considérer parmi un éventail de mesures mises en place y compris une réflexion de restructuration de la filière sur le long terme, comme détaillé dans le plan d'action IAHP réalisé en concertation avec les partenaires et validé par le ministère.

(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)

ECHANGES

Jean-Jacques Mathieu, représentant de la Confédération Paysanne, s'inquiète de la forte industrialisation de la production de palmipèdes, avec beaucoup de segmentation et de transport, qui lui semble favoriser la circulation du virus. Il souligne que, avec la mise en place de zones de dépeuplement, la plupart des animaux abattus dans le Gers n'étaient pas malades, ce qui suscite l'incompréhension des éleveurs, et il estime que la politique de gestion sanitaire est à revoir.

Valérie Vogler rappelle que des réflexions sur l'organisation de l'élevage de volailles sont prévues dans le plan d'action national sur l'influenza aviaire validé en septembre 2022, dans sa 7^{ème} thématique, avec l'objectif de transformer les secteurs de production pour gagner en résilience vis-à-vis de l'influenza aviaire. Concernant les mesures de dépeuplement préventif autour des foyers, c'est, à ce stade, la méthode à notre disposition pour tenter d'arrêter la progression du virus dans les zones à forte densité d'élevage, en plus des mesures de surveillance et de restriction des mouvements.

Jean-Jacques Evrard, du GDS du Lot, s'interroge sur l'organisation de la surveillance de la faune sauvage : représente-t-elle un risque de diffusion de l'IAHP ?

Valérie Vogler indique que la surveillance de la faune sauvage est assurée par le réseau SAGIR, associant l'office français de la biodiversité (OFB), les fédérations de chasseurs et les laboratoires d'analyses départementaux, sur la base de méthodes définies par la plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale et validées par le ministère en charge de l'agriculture. Concernant le rôle de la faune sauvage dans la diffusion de l'IAHP, comme l'a indiqué Jean-Luc Guerin, il est avéré que la faune sauvage joue un rôle dans l'introduction de la maladie sur un territoire et dans l'évolution du virus, en lien notamment avec les grandes migrations des oiseaux. Mais, la diffusion sous forme épizootique du virus est liée aux pratiques d'élevage et limitée par le respect des mesures de biosécurité.

Jean-Jacques Mathieu estime que la vaccination comme le modèle actuel de lutte contre l'IAHP coûtent trop cher ; et s'interroge de la pertinence de continuer de financer un modèle de production trop dense et trop segmenté. Il demande également si la vaccination sera obligatoire pour les zones avec peu ou pas de contamination.

Jean-Luc Guérin précise que des plans de dé-densification des élevages ont déjà été mis en place, comme par exemple le plan Adour. Cependant, aujourd'hui, aucun endroit même historiquement indemne n'est à l'abri d'une introduction et des effets de seuil sont à craindre si une protection vaccinale homogène n'est pas mise en place : aussi, la vaccination concerne tout le territoire. Il indique que le volet financier est bien pris en compte dans le plan de vaccination et que les estimations réalisées dans ce cadre indiquent que les mesures de lutte actuelles contre les épizooties coûtent plus chères que les prévisions des coûts de vaccination et de surveillance vaccinale.

Sophie Calmon, du laboratoire départemental de l'Aude, demande combien de vaccins seront à prévoir, et si les autres pays européens vont également vacciner.

Jean-Luc Guérin indique qu'il y a plusieurs vaccins candidats ayant répondu à l'appel d'offre du ministère en charge de l'agriculture, avec des caractéristiques différentes dont pour tous 2 injections pour les canards. Les décisions sont en cours et le choix devrait être annoncé en juillet. D'autres pays européens sont intéressés par la vaccination mais la France sera la première à se lancer et la seule à le faire en 2023.

Benjamin Constant, du CIFOG, estime que le suivi et la surveillance seront les plus complexes à mettre en place. Il faut, estime-t-il, démontrer aux pays européens que la vaccination fonctionne pour permettre à la filière de redémarrer. Il appelle l'Etat à financer et accompagner la filière dans la vaccination, et estime que la dé-densification de la filière ne fera que déplacer le problème.

Florent Guhl rappelle que le volet financement du plan de vaccination est en cours d'évaluation au ministère, et souligne le fort engagement de l'Etat à soutenir l'élevage avicole lors des épisodes successifs d'IAHP. La discussion des modalités de

financement est aujourd'hui en discussion entre le ministre et la profession ; de plus, passer à la vaccination devrait permettre d'atténuer les coûts, comparativement aux modes de gestions organisés jusqu'à présent.

Jean-Jacques Evard demande si la vaccination des éleveurs est également prévue, au regard des risques potentiels pour la santé humaine.

Jean Luc Guérin précise qu'il ne s'agit pas du même de vaccin ni des mêmes objectifs : il est recommandé aux éleveurs de se vacciner contre la grippe humaine pour éviter toute co-infection afin de limiter les risques de réassortiment entre virus aviaire et virus humain et donc le risque en santé humaine. Il est important de bien faire la différence entre grippe humaine et grippe aviaire et les objectifs des vaccinations préconisées, afin de ne pas créer de confusion pour les éleveurs et plus largement.

Maillage vétérinaire : point d'étape sur la feuille de route nationale et témoignage sur les mesures mises en place dans l'Aveyron Valérie Vogler réalise un point d'étape sur la feuille de route nationale relative au maillage vétérinaire, établie dès 2017 et réactualisée régulièrement. Son objectif est la lutte contre la désertification vétérinaire suite aux constats de la difficulté croissante de maintenir un bon niveau de maillage vétérinaire et donc un niveau de service vétérinaire acceptable pour les éleveurs dans certains territoires. Elle rappelle les grandes étapes des travaux et avancées, avec notamment les mesures mises en place au niveau de la formation initiale, la publication de la loi DDADUE et de ses décrets d'applications, les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de 2022 et, tout récemment, l'organisation de journées de réflexions sur les missions du vétérinaire sanitaire dans les 4 écoles nationales vétérinaires. Elle détaille ensuite les actions en place et en cours, avec entre autres le développement des stages tutorés en milieu rural pour les élèves vétérinaires, la mise en place de diagnostics et de plans d'actions territoriaux, le déploiement de Calypso, plateforme numérique commune aux vétérinaires sanitaires et à l'administration, et la poursuite des réflexions notamment sur les missions du vétérinaire sanitaire et les évolutions possibles de son mode de rémunération.

Lionel Lafont, secrétaire du GTV Occitanie et président du GTV de l'Aveyron, prend ensuite la parole pour détailler la situation et les mesures mises en place en Aveyron. Le département est fragilisé par des cessations d'activités et a un vaste territoire qui dépend d'un petit nombre de vétérinaires; suite à l'arrêt en 2022 d'une clinique supplémentaire, le conseil départemental organise des discussions entre les partenaires locaux et met en place des mesures d'aide pour les stagiaires et la pratique rurale. Une étude du GDS sur les besoins des éleveurs est également prévue.

(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)

ECHANGES

Delphine Ferre-Fayache souligne la nécessité d'une volonté politique forte pour re-dynamiser le maillage vétérinaire ; les financements seuls ne suffiront pas. Il faut mettre en place des choses concrètes et organiser des discussions.

Mylène Lemaire-Meyer, du laboratoire départemental de l'Ariège, annonce qu'ils sont au début d'une réflexion similaire avec le conseil départemental. Elle demande si des aides ont été versées pour les projets en Aveyron : il lui est confirmé que oui. Elle demande également des informations sur les suites au diagnostic réalisé dans l'Aude.

Yoann Mathevon, du GDS 11, précise que si aucune aide n'est versée actuellement, des travaux sont en cours et seront soumis au vote des élus du conseil départemental sous peu, visant à soutenir financièrement les cliniques vétérinaires rurales ayant une clientèle dispersée.

Delphine Ferre-Fayache précise qu'une demande d'aide a également été déposée au niveau régional. Elle rappelle que l'engagement des éleveurs et de leurs représentants sur le maintien du maillage vétérinaire est essentiel. Les bonnes relations entre éleveurs et vétérinaires sont un élément prépondérant de la motivation des praticiens. Lors de la campagne de prophylaxie de l'année écoulée, il y a eu des difficultés en lien avec les allégements du dépistage de l'IBR.

Céline Labadens, vétérinaire dans l'Aveyron, confirme ces difficultés lors de la prophylaxie dans son département où la campagne se passe généralement très bien. Elle explique que les éleveurs s'impliquent moins en ayant moins de bovins à prélever, et que les vétérinaires et éleveurs ont besoin les uns des autres.

Christian Deque doute que la démobilisation soit seulement le fait de la baisse du nombre d'animaux prélevés : cette année, les conditions de travail et le contexte économique des éleveurs furent particulièrement difficiles, entraînant une baisse de motivation globale. Il souligne l'importance de la relation entre éleveurs et vétérinaires et le travail des GDS pour la préserver. Même si le vétérinaire pompier est nécessaire, il est temps de considérer une approche différente, une relation différente. C'est à cette fin que la collaboration entre les différents partenaires est indispensable.

Jean-Jacques Mathieu souligne que la période est moralement très difficile pour éleveurs, entre les évolutions climatiques et la situation économique. Ils font attention à bien accueillir les jeunes vétérinaires, mais les situations individuelles peuvent être complexes.

Florent Guhl indique que le ministère en charge de l'agriculture prend bien en compte la situation difficile des éleveurs. Concernant l'urgence climatique, des discussions sont en cours au niveau national dans l'objectif de décider de trajectoires et d'actions concrètes pour diminuer l'impact environnemental et climatique de nos productions.

Points divers : point d'étape sur la lutte contre la BVD

Anne-Line Auberoux, de la FRGDS, présente le bilan de la gestion BVD (diarrhée virale bovine) en Occitanie. Il y a une baisse notable du nombre de cheptels infectés et d'animaux viropositifs. Le nombre de bovins IPI est en diminution sur la région, avec une variabilité interdépartementale : 73,3% des bovins sont garantis non IPI. Il est prévu à l'avenir de passer, pour les cheptels présentant une situation favorable, à un contrôle sérologique, sous réserve du maintien d'un contrôle à l'introduction.

(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)

ECHANGES

Mylène Lemaire-Meyer s'interroge sur les mesures prévues pour la gestion des mouvements en estive et en transhumance, en particulier au regard du risque de cas de maladie border disease. Christophe Lacz précise que ce n'est pas une maladie gérée de façon collective pour le moment, mais un groupe de travail est en place au niveau régional.

Céline Labadens demande quels contrôles à l'introduction sont mis en place concernant la BVD. Christophe Lacz précise que pour les départements mettant en place l'arrêt du bouclage en faveur de l'analyse sérologique, il est demandé la réalisation de contrôles d'introduction dans l'élevage. L'Occitanie est une des seules régions avec un bouclage généralisé des veaux, et le coût de cette mesure est aujourd'hui remis en question par les éleveurs.

Delphine Ferre-Fayache évoque l'évolution des délais postaux, passés désormais à trois jours. Cette évolution présente une difficulté pour la détection de la maladie, précise Mylène Lemaire-Meyer, en particulier au regard des températures estivales.

Points divers : présentation du dépistage généralisé de la besnoitiose bovine en Occitanie

Christophe Lacz, après des rappels sur la maladie, ses mécanismes de propagation, et les méthodes de luttes possibles, présente le projet d'évaluation de la dynamique de propagation de la besnoitiose en Occitanie. Face à la préoccupation grandissante que représente la maladie au niveau national, et considérant que la maladie est endémique en Occitanie, l'étude proposée a pour objectif de sensibiliser les éleveurs à l'enjeu besnoitiose, identifier les élevages négatifs et les encourager à conserver ce statut sanitaire favorables, accompagner les élevages positifs volontaires, et connaître la répartition de la maladie. Pour cela, des dépistages seront organisés dans toute la région : le projet coûtera environ 280 000 euros, et sera financé sur les réserves de la CRSSA. Le conseil régional a également été sollicité pour une participation.

(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)

ECHANGES

Jean-Jacques Mathieu entend souvent dire que la besnoitiose est la maladie des Pyrénées et que les troupeaux de la région sont positifs. Il soutient que c'est le signe de l'immunité des animaux locaux, qui ne développent pas de signes cliniques. La maladie n'en est pas vraiment une selon lui ; cette détection lui paraît inutile. Il suffit de vivre avec la maladie. Christophe Lacz souligne que c'est une difficulté pour les éleveurs faisant le commerce d'animaux vers d'autres régions : il est important d'apporter un soutien à ces éleveurs-là, sans forcément faire peser le dispositif sur les autres.

Christian Deque précise que l'objectif est de faire un constat pour mieux comprendre comment la maladie se répartit. La priorité sera de protéger les animaux sains. Les introductions sont le premier facteur de contamination ; et la mise en place de ce diagnostic démontre que des actions sont réalisées. L'objectif n'est pas d'arriver à un plan d'éradication. Il y a effectivement des zones contaminées historiquement. L'objectif est de mieux connaître la situation et établir une

	cartographie. Delphine Ferre-Fayache précise que cette cartographie est une demande importante des vétérinaires, pour mieux saisir l'épidémiologie de la maladie et améliorer sa maîtrise.
Points divers : information sur le plan régional santé environnement (PRSE 4)	Olivier Lemarignier présente le plan régional santé environnement : lancé en 2004 et copiloté par le ministère de la santé et celui de l'environnement, il prévoit sur une durée de 5 ans les priorités nationales au niveau de la santé et de l'environnement, en accord avec les politiques européennes et internationales. Le PNSE actuel a été publié en mai 2021 et comporte 4 axes stratégiques : formation et information sur l'état de notre environnement et les gestes à adopter, réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes, démultiplier les actions concrètes territoriales, et mieux connaître les expositions et leurs effets sur la santé des populations et des écosystèmes. Ces enjeux sont déclinés en 20 actions. La DREAL et l'ARS pilotent le déploiement de ces actions en Occitanie, dans le cadre du GRSE (groupe régional santé environnement), associant notamment la DRAAF. (Voir la présentation sur le site de la DRAAF)
Conclusions	Florent Guhl remercie les intervenants ainsi que les participants et clôture la session santé animale. La réunion du CROPSAV se poursuit par le conseil plénier.